

Programme d'Actions Territorial (PAT) LENCLIO



BILAN de 4 années d'Actions

Le captage d'eau potable (source Lenclio) situé à Mauroux dans le Lot a une zone de protection sur une partie des communes de Mauroux, Montayral, Masquières, Tournon d'Agenais et Thezac dans le Lot et Garonne. Ce captage a été classé prioritaire grenelle en 2011 suite à des dépassements en phytosanitaires (norme eau potable). Le syndicat des eaux de Lémance gère ce captage et a chargé la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne d'animer un programme d'actions territorialisé (PAT Lenclio) afin d'améliorer la qualité des eaux brutes de cette source et réduire les dépassements observés.

Ce programme s'est traduit par la mise en place d'actions VOLONTAIRES aussi bien à destination du monde agricole que non agricole. Ces actions ont été discutées localement avec l'ensemble des partenaires. Ces derniers ont également été associés à la mise en œuvre de ces actions : CA46, ADASEA d'OC, AGROBIO47, BIOVA, SYNDICAT DES EAUX DE LA LEMANCE, AQUARESO, Fumel Communauté. L'Agence de l'Eau Adour Garonne finance à 50% ces actions. Le Syndicat des Eaux de la Lémance finance également l'animation. Le Conseil Départemental a financé une partie des actions non agricoles.

L'objectif du présent document est de faire le bilan de ce programme d'actions. Dans un premier temps nous reviendrons sur les actions menées tant agricoles que non agricoles. Vous trouverez également 4 fiches conseils destinées aux agriculteurs et une fiche de synthèse des différents essais menés pendant le programme.

UN GRAND MERCI A L'ENSEMBLE DES AGRICULTEURS ET DES PARTENAIRES
pour leur implication dans les différentes actions

Chiffres clés

5 communes
2 925 ha
41 agriculteurs

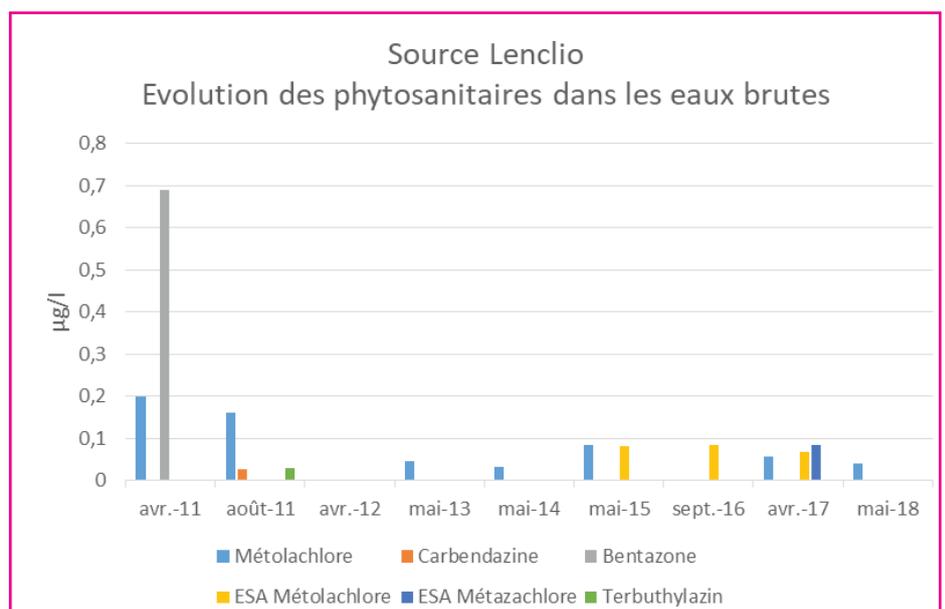
Les limites de concentration dans les cours d'eaux ou les nappes souterraines destinées à la production d'eau potable :

- 2 µg/L par substance active
- 5 µg/L au total

Les limites de concentration dans les eaux potables (après traitement et avant envoi dans le réseau) :

- 0.1 µg/L par substance active
- 0.5 µg/L au total

240 molécules phytosanitaires recherchées tous les ans



Les actions agricoles pour rétablir la qualité de l'eau

Ces actions ont été mises en œuvre par la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Lot, d'Agrobio 47, ADASEA d'Oc les instituts techniques : Terres Inovia et Arvalis, les coopératives et négoce (Terres du Sud, Sodepac), les firmes phytosanitaires, les producteurs de semences.

Les actions de communication

- 1 comité de pilotage organisé par an et réunissant les différents partenaires et les agriculteurs afin de décider des actions à mener.
- 5 articles dans Campagne 47
- 1 site internet dédié au PAT Lenclio
- 18 bulletins d'information

Les actions Collectives

- 2 formations : 10 agriculteurs de la zone formés. Les thèmes abordés :
 - Quels leviers agronomiques pour produire efficacement et faire des économies d'intrants ?
 - Les bases de l'agronomie en grandes cultures
- 27 réunions techniques ont mobilisé en moyenne une vingtaine d'agriculteurs à chaque réunion. Les thèmes abordés :



- Visualisation d'une aire de lavage
- Visites d'exploitations conduites en agriculture biologique
- Visites bout de vigne pour appréhender la pression des ravageurs et les solutions à mettre en place
- Démonstration de réglage du pulvérisateur
- Réunion Arvalis/Terres Inovia sur le raisonnement des itinéraires techniques en grandes cultures
- Visites des essais mis en place sur le désherbage mixte, les semis sous couverts, la modulation des traitements.



Les actions individuelles

• Conseils individuels aux agriculteurs :

- Equilibre de la fertilisation : réalisation de 7 plans prévisionnels de fumure par an, pilotage avec le N testeur, la réglette colza, mesures de reliquats azotés. Au total 144 mesures ont été réalisées pendant la durée du programme.
- Les pratiques phytosanitaires : calcul des IFT, conseils sur les programmes de traitements (6 diagnostics réalisés), sur les désherbages mixtes et mécanique, relevé d'adventices (5 parcelles par an)

• **5 dossiers PVE** accompagnés, pour 81 367 € d'investissements et 34 313 € d'aides. Les investissements ont porté sur l'acquisition d'outils de désherbage mécaniques, des gestions des couverts (implantation et destruction mécanique) et sur la gestion des effluents phytosanitaires (aires de lavages et système de traitement)

• **MAE** : les mesures agro-environnementales sont des contrats de 5 ans passés entre l'état et les agriculteurs. Sur Lenclio 185 ha ont été engagés pour 5 ans dont 45ha pour la MAE conversion de terres arables en prairies, 96 ha de MAE polycultures élevages et 42 ha sur la MAE conversion bio.



La recherche de nouvelles filières moins consommatrices

Cette action a été mise en œuvre par l'ADASEA d'Oc en lien avec les chambres d'agriculture de Lot-et-Garonne et du Lot. Plusieurs filières ont été explorées :

Filière luzerne : enquête d'opportunité de mise en œuvre d'une unité de séchage sur le territoire de Lenclio, visite de coopératives, réunions d'informations. Suite à cette enquête la filière n'a pas été mise en place faute de volontaires.

Filière PPAM Plante à Parfum Aromatiques et Médicinales : une réunion d'information et 2 formations ont été mises en place.

Filière noisette et noix : une réunion d'information a permis de répondre aux agriculteurs ayant un projet de plantation.



Aménagement de l'espace :

Cette action a été mise en place par l'ADASEA D'OC.

- Mise en œuvre d'une convention avec les 2 SAFER présentes sur le périmètre du PAT afin d'informer au plus tôt le syndicat des terrains mis en vente. L'objectif était que le syndicat puisse acquérir ces terrains et en confier leur exploitation par des baux environnementaux aux agriculteurs de la zone. Aucune acquisition n'a pu être réalisée pendant le programme.
- Mise en place d'un outil cartographique permettant le suivi des mouvements fonciers sur les zones les plus à risques
- Création d'une plaquette d'information à destination des propriétaires fonciers de la zone afin de les sensibiliser à la politique foncière du Syndicat et aux enjeux du PAT.
- Création d'un modèle de bail rural environnemental.
- Mise en œuvre d'un diagnostic bocager de la zone.



Les actions non agricoles pour rétablir la qualité de l'eau

Ces actions ont été mises en œuvre par BIOVA en lien avec les chambres d'agriculture du Lot-et-Garonne et du Lot, et le Syndicat de la Lémance.

4 visites de la station Lenclo ont été mises en place pour accueillir le grand public, les informer des problématiques spécifiques à Lenclo et les actions mises en place pour y remédier. Un parcours pédagogique a été réalisé afin de présenter le régime hydrogéologique de la source, le fonctionnement de la station, le traitement et la distribution de l'eau. Près de 200 visiteurs ont ainsi été accueillis.

18 diagnostics des pratiques phytosanitaires de désherbages mises en œuvre par les communes et communautés de communes. Des propositions de substitutions à l'utilisation des produits phytosanitaires ont permis l'acquisition de broyeurs, de désherbeurs thermiques et l'enherbement des cimetières.

34 agents communaux ont été formés à la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires et ont participé à des réunions techniques.

4 ateliers pédagogiques avec visite de la station ont été réalisés avec les écoles.

Une plaquette à destination des jardiniers amateurs et des particuliers a été élaborée pour sensibiliser à la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires dans les jardins.

Contact :

CA47 : Sylvie RABOT - 06 48 50 03 77

CA46 : Nathalie ROSSI - 06 30 60 16 22

